



Bottens, le 27 août 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2020-07

relatif à

une demande de crédit de mise en conformité et rénovation de la buvette/UAPE de la salle polyvalente

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie le 24 août 2020, afin de statuer sur l'objet mentionné en titre. Elle s'est entretenue avec M. Christian Jaquier, Municipal, qui a répondu avec satisfaction aux différentes questions.

La Commission relève que le plan d'investissement 2020-2024 prévoit un montant de CHF 60'000.- en 2020 pour des travaux à la buvette de la salle polyvalente. La différence par rapport au préavis qui nous est proposé se justifie par le fait qu'il y aura un changement complet de tout le matériel de cuisine, ainsi que la création d'un soliveau qui sera situé au-dessus du plan de cuisine.

Le coût annuel relatif à cet investissement, estimé à CHF 3'700.00 pendant une durée de 30 ans peut être supporté par le ménage communal.

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2020-07 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour :

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. **D'approuver** la rénovation et transformation de la buvette/ UAPE tel que décrit ;
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 109'586.- ;
3. **De financer** tout ou partie de la dépense par la trésorerie et le cas échéant par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3540.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

Les membres de la Commission des finances incorpore


David Bailly, Président


Patrick Oyon


Hervé Pittet


Michel Panchaud, Rapporteur